

CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2018

Le conseil municipal s'est tenu le 11 juillet 2018 avec 28 présents sur 35 conseillers en exercice, 34 étaient représentés.

■ **Approbation de la cession de la propriété communale**, 13, avenue des Abricots, superficie 758 m², valeur 325 906 €, dans le cadre de la réalisation de la ligne 16 du métro Grand Paris Express : votée avec 29 voix pour et 3 abstentions.

■ **Avis sur le rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la politique de la ville** à Montfermeil en 2016 et 2017 : voté avec 31 voix pour et 3 abstentions.

■ **Approbation et autorisation de signature du marché de travaux** de la construction d'une nouvelle école élémentaire de onze classes rue de Courtais : adoptées avec 31 voix pour et 3 abstentions.

■ **Approbation et autorisation de signature du marché de travaux de création d'un pôle de loisirs structuration**, boulevard Bargue : montant du nouvel avenant au contrat : 4 454,64 € HT ; montant initial du marché, 3 549 584,56 € HT ; montant du marché, avenants 1 et 2 inclus, 3 640 933,52 € HT : 31 voix pour et 3 abstentions.

■ **Vote des tarifs journaliers des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)** : trois tarifs ont été fixés dont deux pour les familles montfermeilloises. Tarif 1 : 4,50 € pour le premier enfant, 3 €, pour le deuxième enfant et les suivants pour les familles dont le quotient familial s'échelonne entre 0 à 2 500 €. Tarif 2 : 5 € pour le premier enfant, 3,50 €, pour le deuxième enfant et les suivants pour les familles dont le quotient familial



est supérieur à 2 500 €.

Pour les familles ne résidant pas à Montfermeil, le tarif est de 6 €, pour le premier enfant, 4,50 €, pour le deuxième enfant et les suivants. Adopté avec 28 voix pour et 6 voix contre.

■ **Vote des tarifs des mini-séjours des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)** pour l'été 2018 : en juillet, 122,80 € pour les enfants montfermeillois, et 245,60 € pour les enfants ne résidant pas dans la commune ; en août, 114,90 € pour les enfants montfermeillois et 229,80 € pour les enfants ne résidant pas dans la commune. La ville prend en charge 50 % des coûts pour les familles montfermeilloises. Adopté avec 28 voix pour et 6 abstentions.

■ **Vote pour la participation financière de la ville** pour le tournoi handisport de tennis en fauteuil 2018 :

2 000 € alloués à l'association Montfermeil Tennis 93 pour l'organisation du tournoi. Adopté avec 31 voix pour et 3 abstentions.

■ **Vote des tarifs** de sorties et spectacles de décembre 2018, frais de parking d'autocar inclus pour les sorties à Paris, soit 99 € par

soirée et 143 € par journée : journée à Beauvais, dans l'Oise, le jeudi 8 novembre 2018, 47 € ; dîner spectacle à Villecresnes, dans le Val-de-Marne, le samedi 8 décembre 2018, 45 € pour les adultes, 10 € pour les enfants de 3 à 15 ans, gratuit pour les moins de 3 ans ; sortie théâtre à Fontaine, à Paris 9^e, le samedi 6 octobre 2018, 25 € par personne. Adopté avec 28 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.

■ **Contrats de prêt** entre les propriétaires d'objets et documents d'archives à la ville de Montfermeil pour l'exposition 1914-1918, Montfermeil, un village dans la tourmente : adopté à l'unanimité avec 34 voix pour.

■ **Le conseil municipal a pris acte** des décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Les débats ont pris fin à 21 h 57.

RETROUVEZ TOUTES LES DÉLIBÉRATIONS EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET

www.ville-montfermeil.fr